

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 162

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

INTERVENTIONS TERRITORIALES DE L'ÉTAT



PROGRAMME 162
Interventions territoriales de l'État

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Jean-Benoît ALBERTINI

Secrétaire général du ministère de l'Intérieur

Responsable du programme n° 162 : Interventions territoriales de l'État

Le programme des interventions territoriales de l'État (PITE) est composé de sept actions régionales ou interrégionales, de nature interministérielle et territorialisée, caractérisées par la nécessité d'une rapidité d'action de l'État ou d'accélération d'un plan complexe.

Ce programme met à disposition des acteurs locaux de l'État une enveloppe budgétaire unique « fongibilisée » en provenance de programmes multiples, contributeurs aux différentes actions.

La fongibilité au sein du PITE permet de bénéficier à la fois d'une souplesse dans la gestion de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque action et d'une réactivité accrue pour ajuster en cours d'année l'affectation des crédits aux priorités opérationnelles et à l'avancée des différentes mesures.

Compte tenu de la nature particulière du programme, composé de programmes gouvernementaux distincts, le suivi de la performance est réalisé au travers d'un objectif associé à un ou plusieurs indicateurs, comme c'est le cas pour deux actions. En 2022, les résultats des indicateurs de performance témoignent d'une poursuite de la consolidation de la performance par rapport à l'exercice précédent.

Le programme a ainsi poursuivi en 2022 la mise en œuvre des mesures répondant aux principaux enjeux de chaque action.

L'action 02 – eau et agriculture en Bretagne s'attache à améliorer la qualité de l'eau en incitant les agriculteurs et les autres acteurs économiques à réduire les atteintes à l'environnement et à respecter les normes nationales et européennes. Elle a notamment permis, depuis 2010, la levée du contentieux européen au titre de la qualité des eaux potables qui avait valu à la France une condamnation en 2001 par la Cour de justice des communautés européennes. L'année 2021 conforte les mesures mises en œuvre, notamment dans le cadre des projets de territoire du second plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV2).

L'action 04 met en œuvre la fin du programme exceptionnel d'investissements (PEI) en faveur de la Corse et porte les crédits dédiés au nouveau programme de transformation et d'investissement (PTIC), qui permet de mobiliser 70 M€ chaque année, dont 50 M€ de crédits budgétaires.

L'action 08 – volet territorialisé du plan national d'action chlordécone en Martinique et en Guadeloupe vise à répondre aux risques liés à la contamination des sols par ce pesticide. L'année 2022 est consacrée à la mise en œuvre du plan IV pour la période 2021-2027.

L'action 09 – plan littoral 21, traduit la mobilisation de l'État en faveur du développement du territoire littoral de l'Occitanie dans le cadre du « Plan Littoral 21 pour la Méditerranée », dont la nouvelle programmation quinquennale a été lancée début 2022.

L'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane porte, depuis 2020, la majorité des mesures inscrites, au titre de la participation de l'État, dans le contrat de convergence et de transformation (CCT) de la Guyane pour la période 2019-2022, signé, le 8 juillet 2019 avec le président de la collectivité, en vue de réduire les écarts de développement avec l'Hexagone. Elle met en œuvre les opérations prévues pour les cinq volets du contrat : cohésion

des territoires, mobilité multimodale, territoires résilients, territoires d'innovation et de rayonnement et cohésion sociale et employabilité.

L'action 11 – reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire, inscrite au contrat d'avenir des Pays de la Loire signé le 8 février 2019 par le Premier ministre et la présidente du conseil régional, permet à l'État de poursuivre et intensifier son action, depuis 2020, pour répondre aux enjeux écologiques, économiques, d'aménagement du territoire et de santé publique liés à la qualité des eaux ligériennes très dégradées.

L'action 12 – service d'incendie et de secours de Wallis-et-Futuna porte, depuis 2021, les crédits permettant aux deux centres de secours d'assurer les interventions courantes et les missions de gestion des crises pour le territoire, en l'attente de la révision du statut qui attribuera cette compétence à l'assemblée territoriale.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne

INDICATEUR 1.1 : Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes

OBJECTIF 2 : Assurer une remise à niveau des équipements structurants de la Corse

INDICATEUR 2.1 : Qualité des équipements structurants de la Corse

OBJECTIF 3 : Réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone

INDICATEUR 3.1 : Exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone via les denrées alimentaires consommées ou mises sur le marché

OBJECTIF 4 : Améliorer les conditions de vie de la population guyanaise

INDICATEUR 4.1 : Nombre de personnes bénéficiant de l'amélioration du niveau d'équipement

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne****INDICATEUR****1.1 – Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes	mg/L	36,1	33,56	31,8	33,5	30,5

Commentaires techniques

Source : DREAL

Mode de calcul : Moyenne des concentrations en nitrates dans les cours d'eau contributeurs de chaque baie (exprimées en quantile 90, en mg/L).

Xi = quantile 90 de la concentration en nitrates du cours d'eau i de chaque baie

(0 < i < n ; n = nombre de cours d'eau pris en compte)

Indicateur pour l'ensemble des baies $\Sigma(Xi)/n$ **ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'objectif de l'action 2 « Eau et agriculture en Bretagne » est d'améliorer la qualité de l'eau en Bretagne en incitant les agriculteurs et les autres acteurs économiques à réduire l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement afin de respecter les normes nationales et européennes.

Cet objectif est assorti d'un indicateur relatif plus spécifiquement aux baies citées dans le SDAGE Loire Bretagne et bénéficiant d'un plan d'action spécifique dans la lutte contre les algues vertes.

Les seules données disponibles à ce jour pour l'année 2022 sont très partielles (elles ne concernent que trois baies, et ne comprennent pas les résultats de l'ensemble des points de prélèvement de ces trois baies) et laissent présager d'une légère tendance à la baisse sur l'ensemble du territoire breton, mais inférieure à celle attendue. La sécheresse constatée en 2022 a généré des flux d'azote plus faibles, ayant permis de limiter la prolifération des algues vertes, mais le débit réduit des cours d'eau a pu entraîner des concentrations plus élevées que prévu.

La valeur 2022, estimée sur la base des données déjà traitées, devra être consolidée lorsque l'ensemble des données des mesures de qualité de l'eau seront disponibles.

OBJECTIF**2 – Assurer une remise à niveau des équipements structurants de la Corse****INDICATEUR****2.1 – Qualité des équipements structurants de la Corse**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de locaux raccordés à la fibre optique	Nb	Sans objet	Sans objet	147 155	113 560	147 155

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Objectifs et indicateurs de performance

Commentaires techniques

Source des données : Livrables fournis à la collectivité de Corse par le délégataire dans le cadre de la convention de délégation de service public (DSP) relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH

Mode de calcul : Nombre de prises raccordées à la fibre optique dans le cadre du volet FttH (Fiber to the Home) de la délégation de service public (hors zone d'initiative privée).

La délégation de service public relative au réseau d'initiative publique corse permettant l'accès au très haut débit a été signée le 8 novembre 2019. Elle coordonne le partenariat de la collectivité de corse avec SFR collectivités Altice sur une durée de 30 ans afin d'assurer la conception, le financement, la construction, la commercialisation, l'exploitation et la maintenance du réseau très haut débit sur l'intégralité du réseau d'initiative publique, soit près de 170 000 foyers, établissements et entreprises. Elle répond aux exigences du plan France très haut débit lancé en 2013 et garantit une véritable politique d'aménagement numérique homogène sur l'ensemble de la Corse afin de réduire le plus possible la fracture numérique.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La remise à niveau des équipements structurants est dorénavant appréciée au regard du nombre de prises raccordées à la fibre optique dans le cadre du volet FttH « fiber to the Home » de la délégation de service public relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques à très haut débit signée avec SFR collectivités Altice le 8 novembre 2019. Les travaux ont été ralentis par la crise sanitaire entraînant l'arrêt des chantiers pendant plusieurs semaines en 2020. Les différentes opérations sur les chantiers étant calées dans le temps et suivant un ordre précis, le moindre retard ou décalage a impacté l'ensemble de l'opération. Le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné devrait être finalisé en 2024.

OBJECTIF

3 – Réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone

INDICATEUR

3.1 – Exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone via les denrées alimentaires consommées ou mises sur le marché

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance orientés des denrées végétales	%	2,55	2,25	2,15	2,09	2,00
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées animales d'origine terrestre	%	2,40	2,60	2,00	2,52	1,50
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance orientés de la production halieutique	%	5,18	2,67	4,50	1,74	3,50

Commentaires techniques

Source des données : Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Mode de calcul :

- au numérateur : nombre d'analyses réalisées non conformes aux limites maximales de résidus de chlordécone ;

- au dénominateur : nombre d'analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées végétales, animales d'origine terrestre ou issues de la production halieutique.

Le choix a été fait de ne s'appuyer que sur les résultats des plans de surveillance et de ne pas prendre en compte les résultats des plans de contrôle.

En effet, les plans de contrôle sont liés à une suspicion de contamination et ont vocation à être dirigés en premier lieu sur les produits ou pratiques présentant un risque de contamination avéré. L'augmentation du taux de non-conformité dans le cadre des plans de contrôle peut donc signifier à la

fois un non respect des mesures de prévention et/ou une bonne efficacité et un bon ciblage des plans de contrôle. Un indicateur fondé sur ce taux donnerait une appréciation biaisée de l'exposition des populations.

A l'inverse, les plans de surveillance, pris en compte ici, concernent l'ensemble des denrées alimentaires produites ou mises sur le marché. Ils peuvent cependant être orientés sur une région susceptible de produire des aliments contaminés, les plans de surveillance ayant aussi pour objectif d'identifier les facteurs de risque de contamination et les mesures de prévention adaptées. Une baisse du taux de non-conformité traduira donc a priori une diminution du risque de mise sur le marché d'aliments fortement contributeurs de l'exposition des populations, ce qui correspond à l'objectif de l'action.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif principal de cette action consiste à réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone. L'atteinte de cet objectif peut être évaluée grâce à l'indicateur relatif au taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées consommées ou mises sur le marché d'origine végétale, animale, et issues de la production halieutique. Bien que l'ensemble des actions du plan chlordécone concourent à réduire l'exposition des populations, les leviers mobilisés concernent plus directement les mesures de soutien, de structuration et d'encadrement des filières de production locale pour lutter contre la contamination des denrées produites et mises sur le marché.

D'une manière générale, les valeurs de l'indicateur 3.1 sont caractérisées par une forte variabilité interannuelle, liée à un échantillon relativement restreint et à l'impact important que peuvent avoir certaines non-conformités identifiées ponctuellement. Aussi, cet indicateur doit-il être analysé en termes de tendance, sur plusieurs années, ce qui permet de faire ressortir une amélioration des résultats globaux avec l'apparition vraisemblable d'un plancher autour de 2 % de non-conformités toutes matrices confondues. Les données présentées concernent l'ensemble des résultats cumulés des plans de surveillance de Guadeloupe et de Martinique. 2 967 analyses de denrées ont été réalisées en 2022 au travers de plans de surveillance mis en œuvre en Guadeloupe et Martinique. Les données présentées infra ne sont pas définitives, 7 % des résultats étant toujours en attente de retour d'analyses, mais paraissent suffisamment représentatives pour établir des constats.

Indicateur 3.1 :

Le taux de non-conformités moyen observé sur les denrées végétales en Guadeloupe et en Martinique est de 2,09 % en 2022, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente (2,25 % en 2021). Au total, 621 prélèvements ont été réalisés (+31 % / 2021), dont 490 par les DEETS (Directions de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) et 161 par les DAAF (Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), et 546 analysés à ce jour. 13 prélèvements ont été déclarés non conformes. Si depuis plusieurs années, des disparités étaient observées entre les deux régions, les résultats 2022 dessinent une tendance au rapprochement avec un taux de non-conformité de 2,3 % en Guadeloupe et 1,7 % en Martinique. Quel que soit le territoire, ces non-conformités ont majoritairement été constatées au stade de la distribution. À cet égard, il convient de rappeler que depuis 2018, les contrôles diligentés par les DEETS au titre des plans de surveillance sont ciblés sur les produits sensibles (giraumon, melon, chou pommé, pastèque, concombre, salade, courgette) et très sensibles (carotte, manioc, chou Caraïbe/malanga, navet, dachine/madère, patate douce, igname, cive).

Indicateur 3.2 :

Le taux de non-conformité moyen observé sur les denrées animales terrestres (abattoirs, volailles et œufs) en Guadeloupe et en Martinique est de 2,52 % en 2022. Ce résultat est relativement stable depuis 2019, année d'abaissement des valeurs de gestion appliquées en matière de chlordécone sur les denrées carnées (arrêtés relatifs aux limites maximales applicables aux résidus de chlordécone du 29 janvier 2019 et du 23 mai 2019). Sur les 1 426 prélèvements réalisés (+48 % en 2021), 31 sont en attente de résultats et 36 non-conformités ont été constatées, dont 80 % se situent en Martinique. Les non-conformités portent majoritairement sur les bovins et les œufs. Ces non-conformités ne doivent pas éluder les importants progrès réalisés par le secteur de l'élevage ces dernières années. Ainsi, environ 75 % des contrôles issus des plans de contrôles et de surveillance se soldent par la non détection de chlordécone ou à un niveau suffisamment bas pour qu'il ne soit pas quantifiable. A ce jour, seul 2,5 % des prélèvements pratiqués sur les bovins à l'abattoir étaient non-conformes. Pour les œufs, seuls ceux vendus hors réseau des grandes et moyennes surfaces sont concernés par des non-conformités car ils ne sont pas issus de volailles élevées hors sol.

Indicateur 3.3 :

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Objectifs et indicateurs de performance

Le taux de non-conformité moyen observé sur les denrées halieutiques en Guadeloupe et en Martinique est de 1,71 % en 2022, soit une baisse d'environ 1 point par rapport à 2021. Ce résultat doit être apprécié avec prudence, 103 prélèvements étant toujours en attente de résultats. Au total, 920 prélèvements ont été réalisés et 23 non conformités constatées. D'un point de vue méthodologique, le plan de surveillance mis en œuvre en Guadeloupe cible principalement les produits issus de la pêche côtière et les produits importés. En Martinique, le plan d'échantillonnage appliqué depuis 2016 cible également les crustacés, plus sujets à une contamination par la chlrodécone de même que les produits de l'aquaculture. Depuis 2019, le niveau des contrôles a été renforcé de 30 %. 649 prélèvements ont été réalisés en Martinique et 271 en Guadeloupe avec des taux de non-conformités respectivement de 2,31 % et 0,37 %. Cette répartition des résultats est tendancielle, les non-conformités étant principalement issues de produits prélevés sur les étals martiniquais compte tenu d'une pollution du littoral côtier plus diffuse. On notera toutefois le faible taux de non-conformité observé depuis deux ans sur ce territoire, qui restera à confirmer lorsque tous les résultats auront été consolidés

OBJECTIF**4 – Améliorer les conditions de vie de la population guyanaise****INDICATEUR****4.1 – Nombre de personnes bénéficiant de l'amélioration du niveau d'équipement**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'élèves dans les établissements scolaires du second degré bénéficiant d'une réhabilitation ou d'une extension de leurs équipements	Nb	Sans objet	Sans objet	2 865	796	Non déterminé
Fréquentation des équipements culturels : Micro-folies	Nb	Sans objet	Sans objet	5 500	Données non disponibles	Non déterminé

ANALYSE DES RÉSULTATS

Commentaire sur le premier indicateur : En 2022, la cible de 2865 élèves inscrits dans un établissement scolaire faisant l'objet de travaux de réhabilitation ou d'extension n'a pas été atteinte. Seule une opération de travaux a été soldée contre trois prévues initialement. L'opération des travaux d'extension du Lycée Raymond Tarcy à Saint-Laurent du Maroni a été soldée en 2022.

Commentaire sur le deuxième indicateur : La Guyane compte 4 micro-folies dont celle de Saint-Laurent du Maroni qui présentent une forte fréquentation. Les trois micro-folies ont présenté des difficultés qui sont soit liées à la faible capacité d'accueil de publics groupés, soit à l'insuffisance de médiateurs culturels dédiés ou à un changement de direction pour la Canopée des Sciences. Une augmentation de la fréquentation est envisagée pour les années à venir.

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	975 000 1 623 054		992 481 4 980 610	1 967 481 6 603 664	1 967 481
04 – Plans d'investissement pour la Corse	-3 200		72 997 894 137 137 154	72 997 894 137 133 954	78 892 834
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	2 942 355 1 786 525	31 200	1 350 000 2 099 536	4 292 355 3 917 261	4 292 355
09 – Plan littoral 21	350 000		5 567 993 5 681 028	5 917 993 5 681 028	5 917 993
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	448 393 234 859	3 764 466 152 397 752	7 702 471 19 403 614	11 915 330 172 036 224	54 715 330
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			59 491 1 057 111	59 491 1 057 111	59 491
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna			1 270 091 1 659 161	1 270 091 1 659 161	1 270 091
Total des AE prévues en LFI	4 715 748	3 764 466	89 940 421	98 420 635	147 115 575
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+58 294 940 (hors titre 2)		+58 294 940	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+185 355 303 (hors titre 2)		+185 355 303	
Total des AE ouvertes		342 070 878 (hors titre 2)		342 070 878	
Total des AE consommées	3 641 237	152 428 952	172 018 214	328 088 403	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	993 485 1 336 262		971 004 5 680 311	1 964 489 7 016 573	1 964 489
04 – Plans d'investissement pour la Corse			67 684 844 69 716 011	67 684 844 69 716 011	87 880 607
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	2 881 305 1 835 548	31 200	1 416 345 1 816 339	4 297 650 3 683 087	4 297 650
09 – Plan littoral 21	200 000		4 226 794 5 363 710	4 426 794 5 363 710	4 426 794
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	127 297 551 189	879 372 46 027 545	10 940 349 2 690 579	11 947 018 49 269 313	75 870 562
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			693 403 1 015 667	693 403 1 015 667	693 403
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna			1 270 025 1 659 224	1 270 025 1 659 224	1 270 025
Total des CP prévus en LFI	4 202 087	879 372	87 202 764	92 284 223	176 403 530
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+50 695 005 (hors titre 2)		+50 695 005	

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+34 908 199 (hors titre 2)		+34 908 199	
Total des CP ouverts		177 887 427 (hors titre 2)		177 887 427	
Total des CP consommés	3 722 999	46 058 745	87 941 841	137 723 585	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	959 208 1 786 475	6 264	1 008 066 4 893 373	1 967 274	1 967 274 6 686 111
04 – Plans d'investissement pour la Corse	0		16 690 760 18 769 892	16 690 760	36 690 760 18 769 892
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	956 250 1 839 029	112 500 78 534	1 917 358 3 062 369	2 986 108	2 986 108 4 979 931
09 – Plan littoral 21	150 000		5 767 372 5 569 206	5 917 372	5 917 372 5 569 206
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	805 257	2 099 363 24 878 006	9 815 967 24 163 548	11 915 330	110 115 330 49 846 810
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			59 491 57 111	59 491	59 491 57 111
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna			1 270 091 1 219 287	1 270 091	1 270 091 1 219 287
Total des AE prévues en LFI	2 065 458	2 211 863	36 529 105	40 806 426	159 006 426
Total des AE consommées	4 430 760	24 962 803	57 734 785		87 128 349

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	959 830 1 229 174	6 264	1 004 952 5 629 944	1 964 782	1 964 782 6 865 382
04 – Plans d'investissement pour la Corse	70 685		17 697 582 36 330 083	17 697 582	37 697 582 36 400 768
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	856 110 1 437 219	112 500 78 534	2 017 343 2 248 980	2 985 953	2 985 953 3 764 733
09 – Plan littoral 21	100 000 12 966		4 327 454 4 207 422	4 427 454	4 427 454 4 220 388
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	290 783	1 473 137 2 700 758	9 840 580 11 823 801	11 313 717	23 713 717 14 815 343
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de			693 403	693 403	693 403

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
la Loire			665 667		665 667
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna			1 270 025 1 219 224	1 270 025	1 270 025 1 219 224
Total des CP prévus en LFI	1 915 940	1 585 637	36 851 339	40 352 916	72 752 916
Total des CP consommés	3 040 827	2 785 556	62 125 121		67 951 504

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	4 430 760	4 715 748	3 641 237	3 040 827	4 202 087	3 722 999
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 159 777	2 565 748	3 060 615	2 044 717	1 952 087	2 846 940
Subventions pour charges de service public	1 270 983	2 150 000	580 622	996 111	2 250 000	876 059
Titre 5 – Dépenses d'investissement	24 962 803	3 764 466	152 428 952	2 785 556	879 372	46 058 745
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	24 962 803	3 764 466	152 428 952	2 785 556	879 372	46 058 745
Titre 6 – Dépenses d'intervention	57 734 785	89 940 421	172 018 214	62 125 121	87 202 764	87 941 841
Transferts aux entreprises	11 596 173	5 851 083	11 537 119	8 765 755	5 115 620	5 798 569
Transferts aux collectivités territoriales	32 228 748	77 961 260	151 212 268	44 421 173	74 228 098	74 412 475
Transferts aux autres collectivités	13 909 864	6 128 078	9 268 827	8 938 193	7 859 046	7 730 797
Total hors FdC et AdP		98 420 635			92 284 223	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+243 650 243			+85 603 204	
Total*	87 128 349	342 070 878	328 088 403	67 951 504	177 887 427	137 723 585

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	195 704 232	48 694 940	58 294 940	36 938 500	84 119 307	50 695 005
Total	195 704 232	48 694 940	58 294 940	36 938 500	84 119 307	50 695 005

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		41 400 000						
03/2022				11 919 250				
07/2022				2 000 000				
08/2022		2 800 000		3 220 000				
11/2022				19 695 005				
12/2022		14 094 940		13 860 750				
Total		58 294 940		50 695 005				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2022		113 096 036						
Total		113 096 036						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		36 612 593		17 727 376				
Total		36 612 593		17 727 376				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2022		2 543 499		8 732 192				
Total		2 543 499		8 732 192				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						2 171 763		2 171 763
Total						2 171 763		2 171 763

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		23 440 000		12 490 000				
02/12/2022		13 400 000						
Total		36 840 000		12 490 000				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		200 000		200 000				
Total		200 000		200 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		2 171 763		2 171 763				
01/12/2022						3 936 825		4 241 369
Total		2 171 763		2 171 763		3 936 825		4 241 369

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		249 758 831		92 016 336		6 108 588		6 413 132

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Eau - Agriculture en Bretagne		1 967 481 6 603 664	1 967 481 6 603 664		1 964 489 7 016 573	1 964 489 7 016 573
04 – Plans d'investissement pour la Corse		72 997 894 137 133 954	78 892 834 137 133 954		67 684 844 69 716 011	87 880 607 69 716 011
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone		4 292 355 3 917 261	4 292 355 3 917 261		4 297 650 3 683 087	4 297 650 3 683 087
09 – Plan littoral 21		5 917 993 5 681 028	5 917 993 5 681 028		4 426 794 5 363 710	4 426 794 5 363 710
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane		11 915 330 172 036 224	54 715 330 172 036 224		11 947 018 49 269 313	75 870 562 49 269 313
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire		59 491 1 057 111	59 491 1 057 111		693 403 1 015 667	693 403 1 015 667
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna		1 270 091 1 659 161	1 270 091 1 659 161		1 270 025 1 659 224	1 270 025 1 659 224
Total des crédits prévus en LFI *	0	98 420 635	98 420 635	0	92 284 223	92 284 223
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+243 650 243	+243 650 243		+85 603 204	+85 603 204
Total des crédits ouverts	0	342 070 878	342 070 878	0	177 887 427	177 887 427
Total des crédits consommés	0	328 088 403	328 088 403	0	137 723 585	137 723 585
Crédits ouverts - crédits consommés		+13 982 475	+13 982 475		+40 163 843	+40 163 843

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le tableau ci-dessus affiche la consommation en 2022 sur l'ensemble du programme 162 à hauteur de 328 088 403 € en AE et 137 723 585 € en CP.

Action 02 – eau et agriculture en Bretagne

L'action 02 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 1 967 481 € d'AE et de 1 964 480 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 78 699 € en AE et 78 580 € de CP. Le report de 35 849 € d'AE et 311 545 € de CP en 2022 destinés au paiement des mesures agro-environnementales et climatiques a été accordé.

Un transfert en gestion à hauteur de 3,5 M€ en AE et 5 M€ en CP est intervenu pour le financement de l'axe 5 de l'action dédié au plan de lutte contre la prolifération des algues vertes.

Les dépenses de l'action 02 s'élèvent à 6 603 664 € en AE et 7 016 573 € en CP pour un disponible de 6 924 361 € en AE et 7 147 454 € en CP.

Action 04 – programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse

L'action 04 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 72 997 894 € d'AE et de 67 684 844 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 2 919 915 € en AE et 2 707 393 € de CP.

Cette dotation a fait l'objet de reports à hauteur de 33 799 355 € en AE (31 330 979 € en reports AFITF PEI sur l'année antérieure, 2 093 245 € en reports noyau PEI sur année antérieure et 375 121 € en report PTIC sur l'année antérieure)

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Justification au premier euro

et 4 588 593 € en CP (2 527 297 € en reports AFTIF PEI sur l'année antérieure et 2 061 296 € en reports PTIC sur l'année antérieure).

Au titre des ressources attendues, la dotation a été augmentée de 36 294 939,99 € en AE et 26 395 005,19 € en CP dont 30 400 000 € en AE et 6 700 000 € en CP au titre des transferts Plan de Relance.

L'ensemble de la dotation s'élève à 142 397 022,92 € en AE, après recyclage de 2 224 748,93 € en AE sur un retrait total d'un montant de 3 099 765,13 et 95 961 049, 19 € en CP.

La consommation s'élève à 137 133 954 en AE et 69 716 013 € en CP.

Action 08 – plan chlอร์ดေးcone en Martinique et en Guadeloupe

L'action 08 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 4 292 355 € d'AE et de 4 297 650 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 171 694 € en AE et 171 906 € en CP. A cette dotation se sont ajoutés 909 800 € de reports de CP 2022 pour la suite de la mise en place du plan chlอร์ดေးcone IV.

Les dépenses de l'action 08 s'élèvent à 3 917 261 € en AE et 3 683 087 € en CP pour un disponible de 4 120 661 € en AE et 4 835 544 € en CP.

Action 09 – plan littoral 21

L'action 09 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 5 917 593 € d'AE et de 4 426 794 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 236 695 € en AE et 177 098 € en CP. A cette dotation se sont ajoutés 1 192 580 € de reports de CP 2021.

Les dépenses de l'action 09 s'élèvent à 5 681 028 € en AE et 4 220 388 € en CP, pour un disponible de 5 680 677 € en AE et 5 363 710 € en CP.

Action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane

L'action 10 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 11 915 330 € d'AE et de 11 947 018 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 476 613 € en AE et 477 881 € en CP. Cette dotation a été abondée de 118 416 924 € de reports en AE et 19 427 083 € de reports de CP (dont 118 185 808 € en AE et 15 200 079 € en CP issus de fonds de concours), de 52,4 M€ d'AE et 31 M€ de CP de fonds de concours, et d'un virement de 200 k€ d'AE et de CP en provenance du programme 137 pour les mesures relatives à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les dépenses de l'action 10 s'élèvent à 172 036 224 € en AE et 49 269 313 € en CP, pour un disponible de 182 455 641 € en AE et 61 896 220 € en CP.

Action 11 – reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire

L'action 11 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 59 491 € d'AE et de 693 403 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 2 380 € en AE et 27 736 € en CP.

Après un transfert en gestion en provenance du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire de 1 000 000 € en AE et 350 000 € en CP, les dépenses de l'action 11 s'élèvent à 1 057 111 € en AE et 1 015 667 € en CP pour l'année 2022.

Action 12 – service d'incendie et de secours de Wallis-et-Futuna

L'action 12 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 1 270 091 € d'AE et de 1 270 025 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 50 804 € en AE et 50 801 € en CP. Leurs ressources ont été majorées par un transfert en gestion à hauteur de 0,4 M€ en AE et en CP, au titre de la mise en place de la Fonction Publique Territoriale.

Les dépenses de l'action 12 s'élèvent à 1 659 161 € en AE et 1 659 224 € en CP, soit l'intégralité de sa ressource.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	48 433 373	48 433 373	0	42 296 961	42 296 961
Amendements	0	+49 987 262	+49 987 262	0	+49 987 262	+49 987 262
LFI	0	98 420 635	98 420 635	0	92 284 223	92 284 223

Les crédits inscrits au PLF 2022 ont été modifiés par l'amendement AN II-918 présenté par le Gouvernement à l'Assemblée nationale, se traduisant par une majoration de 49 987 262 € en AE et CP. Le programme 162 a ainsi été doté en LFI de 98 420 635 € en AE et 92 284 223 € en CP, hors fonds de concours.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de la maquette n'est intervenue pour l'exercice 2022.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits ouverts en LFI sur le programme 162 – interventions territoriales de l'État s'élèvent à 98 420 635 € en AE et 92 284 223 € en CP. La mise en réserve de 4 % a été imputée, au prorata, sur chaque action du programme (3 936 825 € en AE et 3 691 369 € en CP) et intégralement annulée. Le programme a bénéficié :

- de reports de crédits FDC de 36 612 593 € en AE et 17 727 376 € en CP pour les action 04 – PEI Corse et 10 –fonds interministériel pour la transformation de la Guyane,
- de reports de crédits budgétaires pour un montant total de 2 543 499 € en AE et 8 732 192 € en CP pour :
 - l'action 02 – eau et agriculture en Bretagne (35 849 € en AE et 311 545 € en CP),
 - l'action 04 – PEI Corse (2 093 245 € en AE) ainsi qu'un report croisé du reliquat des crédits Relance portés par le programme 112 en gestion 2021 au titre des mesures du plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) à hauteur de 375 131 € en AE et 2 061 296 € en CP,
 - l'action 08 – plan chlordécone (909 800 € en CP),
 - l'action 09 – plan littoral 21 (1 222 547 € en CP),
 - l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (39 274 € en AE et 4 227 004 € en CP),
- de reports d'AENE sur TF pour 113 096 036 € pour l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane,
- d'un transfert en gestion en provenance du programme 364 – d'un montant total de 30 400 000 € en AE et 6 700 000 € en CP pour l'action 04 – Plans Corse (crédits Relance) ,
- d'un transfert en gestion en provenance du programme 123 – à hauteur de 220 000 € en AE et en CP pour l'action 12 – SIS Wallis et Futuna,
- d'un transfert en gestion en provenance du programme 161 – à hauteur de 220 000 € en AE et en CP pour l'action 12 – SIS Wallis et Futuna,
- d'un transfert en gestion en provenance du programme 149 – à hauteur de 5000 000 € en AE et en CP pour l'action 02 – eau et agriculture en Bretagne en juillet 2022 et 1 000 000 € en AE et 350 000 € en CP pour l'action 11 – reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire,

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Justification au premier euro

- d'un virement en gestion en provenance du ministère délégué chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances – programme 137 – à hauteur de 200 000 € en AE et en CP destiné aux mesures du contrat de convergence et de transformation dans le cadre de l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane,
- de rattachements de fonds de concours en provenance de l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) à hauteur de :
 - 5 894 940 € en AE et 19 695 005 € en CP pour la mise en œuvre des opérations routières, portuaires et ferroviaires de l'action 04 – PEI Corse,
 - 49 600 000 € en AE et 29 400 000 € en CP pour la mise en œuvre des mesures du contrat de convergence et de transformation dans le cadre de l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane,
- d'un rattachement de fonds de concours en provenance de l'office français de la biodiversité (OFB) à hauteur de 2 800 000 € en AE et 1 600 000 € en CP pour la mise en œuvre des mesures du contrat de convergence et de transformation dans le cadre de l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le fonds de concours n° 1-2-00521 « Contribution de l'AFITF au programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse » porte sur les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires de l'action 04 – programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse.

Les crédits du programme ont été abondés au titre de ce fonds de concours à hauteur de 37 225 919 € en AE (soit 31 330 979 € de reports sur 2022 de crédits 2021 non consommés et 5 894 940 € rattachés à l'exercice 2022) et 22 222 302 € en CP (dont 2 527 297 € de report sur 2022 de crédits 2021 non consommés et 19 695 005 € rattachés sur l'exercice 2022 en CP). La consommation des crédits de ce fonds de concours s'élève à 37 501 194 € en AE et 19 750 422 € en CP.

Le fonds de concours n° 1-2-00531 « Contribution diverses au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane » porte sur les volets mobilité multimodale, gestion et la valorisation des déchets et alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées de l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane. Les crédits du programme ont été abondés au titre de ce fonds de concours à hauteur de :

- 113 096 036 € d'AENE sur tranches fonctionnelles ;
- 57 681 614 € d'AE, soit 5 281 614 € de report sur 2022 de crédits 2021 non consommés et 52 400 000 € de crédits rattachés à l'exercice 2022 (dont 49 600 000 € au titre de l'AFITF et 2 800 000 € au titre de l'OFB) ;
- 46 200 079 € de CP, soit 15 200 079 € de reports sur 2022 de crédits 2021 non consommés et 31 000 000 € de crédits rattachés à l'exercice 2022 (dont 29 400 000 € au titre de l'AFITF et 1 600 000 € au titre de l'OFB).

La consommation des crédits de ce fonds de concours s'élève à 160 619 375 € en AE et 46 860 041 € en CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	3 936 825	3 936 825	0	3 691 369	3 691 369
Surgels	0	2 171 763	2 171 763	0	2 171 763	2 171 763
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-2 171 763	-2 171 763	0	-2 171 763	-2 171 763
Réserve disponible avant mise en place du	0	3 936 825	3 936 825	0	3 691 369	3 691 369

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)						

La réserve de précaution a été intégralement annulée en fin de gestion, en AE comme en CP après un surgel de 550 000 € en CP.

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles**CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)****Génération 2019 - 2022**

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	262 752 670	11 915 330	11 947 018	172 036 224	49 269 313	240 882 046	70 754 801
Guyane	262 752 670	11 915 330	11 947 018	172 036 224	49 269 313	240 882 046	70 754 801
Total	262 752 670	11 915 330	11 947 018	172 036 224	49 269 313	240 882 046	70 754 801

Le montant contractualisé au titre du P162 – interventions territoriales de l'État pour la période 19-22 a été abondé de 36 M€ de crédits plan de relance, issus des fonds de concours de l'agence de financement des infrastructures de transport de France pour les investissements routiers et portuaires.

La sous-exécution constatée en 2021 a pu être résorbée en 2022 avec l'engagement de l'opération du doublement du pont du Larivot (150 M€). Le taux d'exécution des crédits est de 92 %.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 342 070 878	CP ouverts en 2022 * (P1) 177 887 427
AE engagées en 2022 (E2) 328 088 403	CP consommés en 2022 (P2) 137 723 585
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 9 563 940	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 125 430 740
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 4 418 534	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 12 292 845

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 239 654 480				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 9 708 480				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 249 362 960	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 125 430 740	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 123 932 220
AE engagées en 2022 (E2) 328 088 403	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 12 292 845	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 315 795 558
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 439 727 778
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 102 581 419
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 337 146 359

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

02 – Eau - Agriculture en Bretagne

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Eau - Agriculture en Bretagne		1 967 481	1 967 481		1 964 489	1 964 489
		6 603 664	6 603 664		7 016 573	7 016 573

Le montant des autorisations d'engagement consommées en 2022 s'élève à 6 600 463,16 € sur l'action 02, après déduction des 319 069 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) dont 3 201 € ont été ré-renégés.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	975 000	1 623 054	993 485	1 336 262
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	725 000	1 373 054	743 485	1 086 262
Subventions pour charges de service public	250 000	250 000	250 000	250 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	992 481	4 980 610	971 004	5 680 311
Transferts aux entreprises	597 481	1 268 071	429 565	2 270 545
Transferts aux collectivités territoriales	50 000	1 726 784	70 000	1 728 650
Transferts aux autres collectivités	345 000	1 985 755	471 439	1 681 116
Total	1 967 481	6 603 664	1 964 489	7 016 573

Axe 1 - Inciter les agriculteurs et les autres acteurs à supprimer les atteintes à l'environnement : 479 884 € en AE et 1 106 763 € en CP

Les dépenses concernent notamment :

- le prélèvement et l'analyse de pesticides dans les eaux, effectués dans le cadre des conventions passées avec la Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides (CORPEP),
- l'étude CRAB RSH pour déterminer la valeur du reliquat sortie hiver (RSH),
- une étude exploratoire afin de réaliser une cartographie fine des données satellitaires SENTINEL disponibles sur la période de croissance de l'inter-culture et d'analyser le potentiel de ces images pour le suivi de l'inter-culture en automne/hiver,
- des actions d'animation et d'accompagnement vers des systèmes agricoles économes et durables,
- plusieurs projets avec le réseau de la Fédération régionale d'agriculture biologique (FRAB) et Agrobio 35 sur le désherbage mécanique (outil d'aide à la décision, recensement, e-learning, guide technique sur la production d'herbe biologique),
- le perfectionnement de l'outil de modélisation TNT2 de l'INRAE, permettant de déterminer les flux d'azote en sortie de bassin versant en fonction des pratiques agricoles.

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Justification au premier euro

Des crédits ont également permis l'animation de l'observatoire de l'eau en Bretagne, le soutien au fonctionnement de réseaux et d'associations, et le paiement d'engagements antérieurs pour des mesures agro-environnementales et climatiques en dehors des baies algues vertes.

AXE 2 - Mesurer l'évolution de la situation environnementale des milieux et faire appliquer des solutions collectives par l'action réglementaire : 998 866 € en AE et 591 224 € en CP

Ces crédits financent l'action réglementaire des directions départementales interministérielles (DDI) et les actions de l'Agence régionale de santé (ARS) visant à suivre et mesurer la qualité de l'eau dans différents milieux particulièrement sensibles aux pollutions. Dans le cadre de la connaissance qualitative des milieux, ces crédits ont permis :

- le suivi de la qualité des eaux brutes des bassins versants en contentieux ;
- la surveillance des cyanobactéries dans les eaux douces ;
- la surveillance de la qualité microbiologique des zones de pêche à pied de loisirs ;
- la communication sur l'eau potable et la pêche à pied ;
- une étude spécifique sur les zones d'échouages d'algues vertes présentant un risque sanitaire confiée au centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA).

Sur le volet police de l'eau, ils sont utilisés pour :

- moderniser les outils de contrôles et les systèmes de bancarisation des données ;
- informer les agriculteurs dans le cadre de la campagne de déclaration des flux d'azote ;
- financer des analyses pour alimenter des réseaux de surveillance et pour appuyer l'action de contrôle (détection de pollutions diffuses, ou accidentelles), et des projets innovants ;
- renforcer les équipes des services de contrôle par un marché d'intérim.

Axe 3 - Améliorer l'évaluation des résultats, développer le retour d'expérience et amplifier la gestion prospective et le pilotage à long terme : 170 969 € en AE et 227 933 € en CP.

Il s'agit notamment de poursuivre le programme d'études et d'évaluation dans le cadre du plan régional santé environnement, les analyses spécifiques à la pollution olfactive de Saint-Brieuc agglomération et les travaux sur le site internet pêche à pied responsable afin de mettre à disposition les données de qualité des zones de pêche à pied.

Les crédits ont également financé une étude sur la gestion quantitative de l'eau, le réseau expérimental de réhabilitation des zones humides (RERZH) dans le Finistère, le bilan du sixième programme d'action régional sur les nitrates (PAR6) et la préparation de l'évaluation du PAR7.

Axe 5 - Mettre en œuvre le plan de lutte contre les algues vertes : 5 263 767 € en AE et 5 090 653 € en CP.

Le plan prévoit la mise en place de campagnes annuelles d'analyses de reliquats d'azote dans les parcelles des exploitants agricoles de l'ensemble des baies « algues vertes ». Les dépenses couvrent la mise à jour des îlots par l'ASP et les contrôles, les prélèvements et analyses, le suivi des parcelles de référence et l'interprétation des résultats.

Il comporte également la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques pour l'accompagnement des agriculteurs et d'aides aux investissements matériels, dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.

Les crédits sont par ailleurs consacrés au projet de modélisation du développement des algues, à des aides directes aux exploitants agricoles pour faire évoluer leurs pratiques (chantiers collectifs de semis de couverts, animation et conseil agricole), au financement de travaux de conciliation et d'animation de l'acquisition de foncier en zones sensibles sur le littoral des baies algues vertes, au dispositif de paiement pour services environnementaux (engagement de 1,55 M€ d'aides sur 3 ans).

L'aide financière apportée aux collectivités locales pour le ramassage des algues vertes est supérieure à la moyenne pluriannuelle (1,65 M€ en 2022 pour une programmation de 1,3 M€). De plus, une expérimentation de ramassage en mer par un navire spécialement conçu à ce titre a débuté en fin d'année et sera renforcée à partir de 2023.

ACTION**04 – Plans d'investissement pour la Corse**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Plans d'investissement pour la Corse		78 892 834 137 133 954	78 892 834 137 133 954		87 880 607 69 716 011	87 880 607 69 716 011

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2022 s'élève à 140 236 919,21 € sur l'action 04, avant déduction des 3 099 765,85 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-3 200		
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-3 200		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	78 892 834	137 137 154	87 880 607	69 716 011
Transferts aux entreprises		1 304 100		485 490
Transferts aux collectivités territoriales	77 742 834	133 566 850	86 730 607	67 659 521
Transferts aux autres collectivités	1 150 000	2 266 204	1 150 000	1 571 000
Total	78 892 834	137 133 954	87 880 607	69 716 011

Les réalisations de l'année 2022 se répartissent comme suit :

Axe 1 : Mettre à niveau les réseaux et équipements collectifs de base : 7 257 600 € en AE et 4 437 123 € en CP

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 7 257 600 € dont :

- 5 714 100 € dédiés à la sous-mesure « eau brute » pour le dessableur en aval du Golo, la réhabilitation de la station de pompage d'Alzitone, le renforcement des transferts d'eau brute dans le Sud-Est de la Corse, l'amélioration de la capacité de transfert Plaine Orientale et l'étude de remplacement du FEEDER du Fiumorbu ;
- 1 543 500 € dédiés à la sous mesure « lutte contre les inondations » pour le calibrage du réseau pluvial de la commune de Ghisonaccia et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales de la Communauté de communes de L'Île Rousse-Balagne.

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à 4 437 123 € dont :

- Eau brute : 2 473 300 € ;
- Eau potable : 1 090 704 € ;
- Lutte contre les inondations : 362 043 € ;
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication : 511 076 €

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Justification au premier euro

Axe 2 : Renforcer les infrastructures de mise en valeur du territoire insulaire : 40 469 943 € en AE et 27 958 022 € en CP

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 40 469 943 € dont :

28 180 180 € dédiés à la sous-mesure « routes pour l'aménagement de 3 carrefours tourne à gauche » pour les carrefours de Volpaja, de Piscia Rossa et du Picchiu et la pénétrante Nord-Est d'Ajaccio ;

- 10 393 763 € dédiés à la sous-mesure ferroviaire pour l'aménagement et la mise en accessibilité des points d'accès au réseau et la régénération de 5 Ouvrages d'Art métalliques. ;
- 746 000 € dédiés à la mesure agriculture pour la modernisation de la fonction d'abattage, de report des carcasses et de valorisation des coproduits ;
- 1 150 000 € ont été consacrés à la maîtrise du foncier pour le fonctionnement du groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriétés en Corse (GIRTEC).

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à 27 958 022 € dont :

- Mesure routes : 15 274 761 € ;
- Mesure ferroviaire : 3 471 300 € ;
- Mesure ports de commerce : 2 956 673 € ;
- Mesure aéroports : 915 400 € ;
- Mesure développement urbain et le logement social : 3 107 277 € ;
- Mesure maîtrise du foncier : 1 150 000 € (financement du GIRTEC).

Axe 3 : Résorber le déficit en services collectifs : 15 791 406 € en AE et 6 252 681 € en CP

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 15 791 406 € dont :

- 4 165 000 € dédiés à la sous-mesure « enseignement supérieur » pour la réhabilitation du bâtiment Robert Alberti et création d'un centre d'examens ;
- 1 890 000 € dédiés à la sous-mesure « enseignement secondaire » pour la réhabilitation du bâtiment Robert Alberti et création d'un centre d'examens ;
- 883 604,00 € dédiés à la mesure « santé » pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle ;
- 5 773 509 € dédiés à la sous-mesure « culture et patrimoine » pour la mise en valeur de la citadelle de Corte, la réalisation des travaux de restauration du nid d'aigle de la citadelle de Corte, les travaux de rénovation du château de la Punta et la construction du centre d'interprétation archéologique de Cucuruzzu ;
- 2 125 000 € dédiés à la mesure « TPE-PME » pour le financement du dispositif « Cresce ».

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à 6 252 681 € :

- Sous-mesure enseignement secondaire : 3 593 6267 € ;
- Mesure santé : 487 570 € ;
- Sous-mesure culture et patrimoine : 2 171 485 €.

Axe 4 : Assistance à maîtrise d'ouvrage : 0 € en AE et 44 588 € en CP

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à 44 588 €.

Axe 5 : Investir dans le développement territorial (PTIC) : 15 670 839 € en AE et 6 015 483 € en CP

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 15 670 839 € dont :

- 190 000 € pour les aménagements urbains (Projet urbain, études pré-opérationnelles de la réhabilitation de la friche de Chabrières à Corte) ;
- 7 200 000 € pour les pôles urbains (Programme de travaux collèges et lycées de la Collectivité de Corse) ;
- 2 640 000 € pour les équipements mobilité (Programme d'achats de véhicules et engins de la collectivité de Corse) ;
- 1 182 310 € pour le patrimoine urbain (Réhabilitation des remparts de Bonifacio) ;

- 3 917 078 € pour les équipements culturels et sportifs (Aménagement de la citadelle de Calvi, équipements du stade de Furiani, modernisation des équipements sportifs de l'Arinella, valorisation du site Montlaur sur la citadelle de Bonifacio).

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à 6 015 483 € dont :

- 1 190 376 € pour les aménagements urbains ;
- 4 320 000 € pour les pôles urbains.

Axe 6 : Poursuivre l'accessibilité et le maillage de l'île par les grandes infrastructures (PTIC) : 50 092 132 € en AE et € en 25 008 114 € CP

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 50 092 132 € dont :

- 3 912 132 € pour les infrastructures portuaires (Jetée et proto aménagement du port de plaisance de Porto-Vecchio, Aménagement de l'Anse du Vieux Port à Bastia) ;
- 46 180 000 € pour les infrastructures routières (Créneau de Tavera sur la RT 20 et créneaux de St Georges et de Casalabriva sur la RT40, programme de modernisation et d'amélioration du réseau routier, restructuration de la chaussée-Pisciatellu/Col de Bellevalle ex-RD 302).

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à 25 008 114 € dont :

- 912 114 € pour les infrastructures portuaires ;
- 24 096 000 € pour les infrastructures routières.

Axe 7 : Accroître la résilience de la Corse (PTIC) : 10 955 000 € en AE et 0 € en CP

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 10 955 000 € pour la gestion de l'eau (Mise en conformité réglementaire du barrage d' E Cotule (Codole), amélioration des conditions de déploiement des ressources de la station de pompage de Teppe Rosse, renforcement de la conduite de remplissage du barrage de Teppe Rosse - tranche 1 - Pose de conduite DN 500/600 mm sur environ 4 km, remplacement et renforcement de la conduite de transfert des eaux prélevées sur le Fium'Orbu entre le carrefour de Vergaghjola à rejoindre les réserves basses de Plaine Orientale Sud, construction d'une station de pompage dite de Calvi Bas).

ACTION

08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone		4 292 355	4 292 355	4 297 650		4 297 650
		3 917 261	3 917 261	3 683 087		3 683 087

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2022 s'élève à 3 948 899 € sur l'action 08, avant déduction des 31 638 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB).

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 942 355	1 786 525	2 881 305	1 835 548
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 042 355	1 455 903	881 305	1 209 489
Subventions pour charges de service public	1 900 000	330 622	2 000 000	626 059
Titre 5 : Dépenses d'investissement		31 200		31 200
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		31 200		31 200
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 350 000	2 099 536	1 416 345	1 816 339
Transferts aux entreprises		1 447 360		1 306 724
Transferts aux collectivités territoriales		5 000		84 000
Transferts aux autres collectivités	1 350 000	647 176	1 416 345	425 615
Total	4 292 355	3 917 261	4 297 650	3 683 087

Axe 1 - Élaborer localement une stratégie de développement durable : -3 475 € en AE et 363 213 € en CP

Les crédits mobilisés sur cet axe ont été consacrés aux mesures de l'action 4 du plan chlordécone III dédiée à la poursuite de la mesure du chlordécone dans les sols agricoles. Les crédits financent des prestataires privés pour réaliser des prélèvements de sol en Guadeloupe et Martinique et leurs frais d'analyse (laboratoires).

Axe 2 - Favoriser une approche de prévention du risque sanitaire et de protection des populations : 125 244 € en AE et 114 017 € en CP

Les crédits ont permis de poursuivre la surveillance renforcée des denrées alimentaires consommées et mises sur le marché en Martinique et en Guadeloupe prévue par l'action 7 du plan chlordécone III afin de limiter l'exposition des populations. Il s'agit de frais d'analyses, de l'acquisition et la maintenance de matériel.

Axe 3 - Poursuivre les actions de recherche : -7 421 € en AE et 14 364 € en CP

S'agissant de l'animation scientifique de l'action 15 du plan chlordécone III, les crédits sont destinés à l'évaluation des impacts de l'exposition au chlordécone, à l'amélioration de la connaissance des zones de contamination et des mécanismes de transfert dans les milieux naturels, à la recherche de solution de décontamination, à l'étude des modes de contamination des végétaux et animaux et à la réduction des risques d'exposition.

Axe 4 - Répondre aux enjeux socio-économiques : 9 460 € en AE et 54 288 € en CP

Les crédits consacrés à cet axe ont concerné les actions 19, 20 et 21 du plan chlordécone III, relatives à l'accompagnement des pêcheurs et des agriculteurs. Ils ont principalement permis de solder les engagements antérieurs au bénéfice des professionnels de l'élevage permettant des diagnostics-conseils en vue d'adapter leurs pratiques au contexte de pollution.

Axe 5 – Mesures du plan chlordécone IV : 3 793 453 € en AE et 3 137 205 € en CP

Le plan chlordécone IV (2021-2027) est structuré en 6 stratégies dont 5 comportent des mesures mises en œuvre dans le cadre du PITE :

- **Stratégie « communication »** (358 517 € en AE et 483 074 € en CP) :

L'objectif de cette stratégie est d'informer la population et les acteurs socio-économiques, de manière transparente, en diffusant une information claire et spécifique afin de mieux protéger l'ensemble des publics des risques liés à la chlordécone. Les crédits ont été essentiellement consacrés à la réalisation d'un bilan de la première année de mise en œuvre du plan chlordécone IV ainsi qu'au déploiement de plans de communication dans le cadre du colloque scientifique « Connaître pour agir » qui s'est tenu du 12 au 14 décembre en Guadeloupe et des « Rencontres chlordécone » qui ont suivi en Guadeloupe et en Martinique les 15 et 16 décembre 2022. Les CP ont permis de payer une prestation d'appui au pilotage du plan chlordécone IV, initiée en fin 2021, visant notamment à mettre en place les moyens d'assurer la restitution de ses avancées à la population.

- Stratégie « recherche » (704 366 € en AE et 379 673 € en CP) :

L'objectif de cette stratégie consiste à développer une recherche transversale prenant en compte les attentes de la population locale, sous le pilotage d'un comité scientifique ayant une vision globale des impacts du chlordécone.

Les dépenses correspondent principalement au financement :

- du programme « observatoire de la pollution aux Antilles » en Martinique, conduit par un consortium composé du BRGM, du CIRAD, de l'IFREMER et de l'IRD, dont le but est de suivre le devenir de la chlordécone à l'échelle d'un bassin versant, au travers de la contamination des eaux souterraines et superficielles, jusqu'aux milieux côtiers, afin de mesurer l'impact des pratiques agricoles ;
- ainsi que du colloque scientifique « Connaître pour agir » qui s'est tenu du 12 au 14 décembre en Guadeloupe.
- Stratégie « santé-environnement-alimentation » (2 106 098 € en AE et 1 844 514 € en CP) :

Cette stratégie est composée de trois volets :

- L'objectif du volet « santé » est de mieux connaître les expositions et les impacts sanitaires afin d'adapter les mesures de prévention et de protection, de surveiller l'état de santé de la population et d'assurer un suivi sanitaire adapté. Les moyens consacrés au dispositif JaFa – programme permettant de tester gratuitement les sols des jardins des particuliers et apporter, en cas de contamination, des conseils pour les cultures et la consommation des produits – sont renforcés afin de réaliser 2400 analyses. Plus de 6 600 prélèvements ont également été réalisés dans le cadre du dosage de chlordécone dans le sang pour mesurer l'imprégnation des personnes et leur proposer, au travers d'ateliers nutritionnels, les moyens de réduire leur exposition. En 2022, les parcours d'accompagnement post dosage ont été renforcés et gradués en fonction des résultats avec la possibilité d'être rappelé au-dessus d'un certain seuil afin que soient proposés des entretiens individuels avec des diététiciens.
- L'objectif du volet « environnement » est de connaître les expositions et les impacts environnementaux et réduire la pollution par la chlordécone. Une modélisation à l'échelle des deux îles des risques de contamination des sols par la chlordécone a été initiée sous maîtrise d'ouvrage d'un consortium regroupant le BRGM, le CEA, le CIRAD et l'INRAE. Ces travaux s'appuieront sur les données acquises sur les sols déjà analysés ainsi qu'en matière de voies de dispersion de la molécule dans l'environnement.
- L'objectif du volet « alimentation » est d'assurer une alimentation locale, saine et durable aux populations locales et tendre vers le zéro chlordécone dans l'alimentation. Les crédits ont financé des prestations d'analyses des sols, eau et fourrages gratuites pour les agriculteurs ainsi que la poursuite des contrôles des denrées alimentaires.
- Stratégie « santé-travail » (aucune dépense en 2022) :

L'objectif de cette stratégie est d'améliorer la prévention des risques professionnels dans les entreprises dont les lieux de travail sont pollués à la chlordécone ou qui utilisent des pesticides dans leurs procédés de travail, mais également la prise en charge au titre des maladies professionnelles des travailleurs ayant été exposés à la chlordécone et à d'autres pesticides. Si aucune dépense n'a été réalisée en 2022, un dispositif d'accompagnement des travailleurs agricoles dans leurs démarches administratives d'accès au fonds d'indemnisation des victimes de pesticides est opérationnel depuis janvier 2022. Après un an de mise en œuvre, 25 demandes de reconnaissance de maladies professionnelles ont abouti dont 10 ont d'ores et déjà été concrétisées par le versement d'indemnisations sous forme de rente. Ayant fait l'objet d'un conventionnement pluriannuel en 2021, des dépenses sont attendues en 2023.

- Stratégie « socio-économique » (624 473 € en AE et 429 944 € en CP)

L'objectif de cette stratégie est d'accompagner les professionnels de la pêche et de l'agriculture impactés par la pollution vers des systèmes résilients grâce à l'adaptation des équipements, des productions et des pratiques. S'agissant du secteur agricole, après un diagnostic de sol proposé au titre de la stratégie santé-environnement-alimentation, une phase de conseil et d'assistance technique est mise en œuvre pour permettre de tendre vers une production non contaminée par la chlordécone.

Pour l'élevage, cet accompagnement va être amélioré grâce aux résultats de l'étude INSSICCA, réalisée par l'université de Lorraine pour permettre la mise en place d'un outil d'aide à la décision sur les temps de décontamination des bovins, et qui ont fait l'objet d'une présentation lors du colloque scientifique « Connaître pour agir ».

Une démarche de conseil est également proposée pour les producteurs de fruits et légumes par l'intermédiaire des organismes professionnels ou consulaires. Enfin, un soutien a été apporté au comité régional des pêches et des élevages marins pour promouvoir la démarche de labellisation des marins-pêcheurs engagés dans une démarche de traçabilité de leur production.

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Justification au premier euro

ACTION**09 – Plan littoral 21**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Plan littoral 21		5 917 993 5 681 028	5 917 993 5 681 028		4 426 794 5 363 710	4 426 794 5 363 710

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	350 000		200 000	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	350 000		200 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 567 993	5 681 028	4 226 794	5 363 710
Transferts aux entreprises	1 500 000	991 982	1 200 000	935 040
Transferts aux collectivités territoriales	3 067 993	4 052 596	2 426 794	3 752 243
Transferts aux autres collectivités	1 000 000	636 451	600 000	676 427
Total	5 917 993	5 681 028	4 426 794	5 363 710

Axe 1 - Pour une vitrine française de la résilience écologique : 1 226 441 € en AE et 827 616 € en CP

Dans ce cadre, ont été financées des opérations en vue de la préservation et de la remise en état du trait de côte : étude expérimentation S-able portée par la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (Hérault), réhabilitation de deux moles d'accès au chenal maritime au Grau-du-Roi (Gard). Des opérations d'investissement lourdes ont été repoussées afin d'intégrer la stratégie globale trait de côte pour le littoral méditerranéen.

Le PITE a permis de financer 5 opérations de liaisons cyclables du littoral, dont on peut citer les deux opérations les plus significatives : piste cyclable entre Toreilles et Toreilles Plage dans les Pyrénées-Orientales et pistes cyclables et voies vertes d'accès au littoral à Agde dans l'Hérault.

Au titre de la biodiversité et patrimoine naturel, l'Observatoire National de Banyuls a été retenu pour l'opération de recherche Gladys Plage.

Axe 2 - Pour une économie globale portée par l'innovation qui irrigue tout le territoire : 1 680 103 € en AE et 1 741 102 € en CP

L'appel à projets « Avenir Littoral » a été lancé pour la troisième année consécutive cofinancé par le conseil régional. Il vise à accompagner les filières économiques maritimes, facteurs clés d'un emploi durable en région répondant aux défis climatiques, démographiques et économiques. Il est accompagné par le Pôle Mer.

Au titre du tourisme, le PITE a permis de financer l'appel à projets Tourisme Relance, ainsi que divers investissements dans les stations littorales (La Grande-Motte, Argelès-sur-Mer, Cerbère, Leucate). On peut souligner l'opération de l'ascenseur panoramique de Port-Vendres dans les Pyrénées-Orientales.

Axe 3 - Pour un littoral symbole d'attractivité, d'accueil et de cohésion républicaine : 2 774 484 € en AE et 2 794 992 en CP

Dans le cadre des opérations portuaires, les actions sont définies en lien avec l'union des Villes portuaires d'Occitanie. Elles ont pour but de favoriser des projets répondant aux nouveaux besoins et aux nouveaux usages, dans un objectif de qualité et de respect de l'environnement.

Dans le cadre de l'appel à projets Relance Mer Littoral une des priorités a été le verdissement des ports.

On peut citer les investissements dans les ports de Palavas (Hérault), Marseillan (Hérault), Port-Camargue (Gard) et Sérignan (Hérault).

Des études stratégiques portées par l'UVPO sont financées (développement de la filière de plaisance - transition numérique de la filière plaisance).

Le projet de Port-la-Nouvelle dans l'Aude sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional Occitanie a bénéficié de 1 M€ de PITE en 2022. Une somme identique est prévue en 2023. Cette opération a été engagée sous l'activité 0162020105C1 – activités portuaires – mais elle aurait également pu, par la nature de l'opération (port de la transition énergétique en Méditerranée) et du fait de la forte implication du projet dans l'économie, relever des activités correspondantes à ce titre.

Les travaux de rénovation des stations – liaisons services dans les stations s'inscrivent notamment dans l'appel à projets Relance Mer Littoral. Les opérations les plus significatives sont : les études pour la requalification de la station balnéaire de Narbonne Plage (Aude), le quartier de la Clarianelle à Leucate (Aude), le quartier du Faubourg à Collioure (Pyrénées-Orientales), le secteur de la plage à Frontignan (Hérault).

Le patrimoine culturel est une action fortement portée par le PITE. La rénovation des phares inscrite dans PL21 avec en 2022 l'opération sur le phare Saint-Vincent à Collioure (Pyrénées-Orientales).

Au titre des sites et du patrimoine on peut citer la remise en état et la valorisation du site classé de l'étang et des abords des remparts à Aigues-Mortes (Gard).

ACTION

10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane		54 715 330 172 036 224	54 715 330 172 036 224		75 870 562 49 269 313	75 870 562 49 269 313

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2022 s'élève à 172 036 224,00 € sur l'action 10, avant déduction des 254 507,00 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB).

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	448 393	234 859	127 297	551 189
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	448 393	234 859	127 297	551 189
Titre 5 : Dépenses d'investissement	43 764 466	152 397 752	60 879 372	46 027 545
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	43 764 466	152 397 752	60 879 372	46 027 545
Titre 6 : Dépenses d'intervention	10 502 471	19 403 614	14 863 893	2 690 579
Transferts aux entreprises	3 753 602	6 525 607	4 121 650	800 769
Transferts aux collectivités territoriales	5 795 373	11 861 039	8 484 409	1 188 062
Transferts aux autres collectivités	953 496	1 016 968	2 257 834	701 749
Total	54 715 330	172 036 224	75 870 562	49 269 313

AXE 1 : cohésion des territoires : 8 091 898 € en AE et 908 561 € en CP

Ce volet comprend les actions visant à renforcer la cohésion des territoires de la Guyane en poursuivant les dynamiques initiées dans le volet aménagement durable et soutien aux dynamiques territoires du CPER 2015-2020. Le contrat de convergence doit permettre d'articuler et de coordonner les différentes contractualisations, qu'elles concernent le niveau régional ou intercommunal. L'enjeu est d'améliorer l'action publique au plus près de la vie quotidienne des habitants, conformément aux objectifs de la Loi EROM. Les crédits ont permis d'engager les opérations d'aménagement du territoire foncier (FRAFU : 2,8 M€), de constructions scolaires (4,8 M€) dont la phase des travaux d'extension au Lycée MELKIOR et GARRE à Cayenne ainsi que le compagnonnage du fleuve en matière culturelle. Seules quelques opérations validées en seconde commission FNADT de novembre 2022 n'ont pu être engagées avant la clôture budgétaire.

La consommation en CP a été peu élevée du fait du retard d'un certain nombre d'opérations scolaires et du FRAFU.

AXE 2 : mobilité multimodale : 153 075 963 € en AE et 46 148 354 € en CP

Cet axe constitue, de par le montant des ressources mobilisées par l'ensemble des partenaires et son impact en termes d'emploi et de développement économique, un axe majeur du contrat de convergence et de transformation de la Guyane, dans le prolongement du Contrat de Plan État-Région. De par l'ampleur des projets, ceux-ci seront pluriannuels. Cet axe porte essentiellement les investissements routiers dont l'État est maître d'ouvrage avec 6 opérations en cours et les investissements portuaires versés sous forme de subvention au Grand Port Maritime (GPM) pour ses travaux d'aménagement.

Les crédits 2022 ont permis d'engager et de verser les premiers paiements pour l'opération de construction du nouveau pont Larivot (150 M€ en AE dont 13,1 M€ Plan de relance et 38,9 M€ en CP). L'opération de travaux du pont de la Comté et rectification des virages a bien avancé avec plus de 4 M€ de paiement. Le GPM avait déjà lancé toutes ses opérations prévues au CCT sauf les études pour la reconstruction du quai n° 3 à hauteur de 540 k€.

AXE 3 : territoires résilients : 8 327 220 € en AE et 1 336 693 € en CP

Les crédits sont destinés à des projets liés aux actions de connaissance, de contrôle, d'expertise et de préservation de la biodiversité (les réserves de Kaw et de l'Amama, le fonctionnement du parc naturel régional de la Guyane et des études sur les raies et les requins), des actions d'ingénierie à la gestion des déchets, ainsi que des opérations liées aux problématiques d'alimentation et d'assainissement dans les régions enclavées (alimentation en eau potable et forage à Maripa Soula, réhabilitation de postes de refoulement à Papaïchton, étude d'extension du réseau d'assainissement d'Iracoubo, etc.)

Le retard en matière d'engagement des crédits a été rattrapé en 2022 avec notamment 2,5 M€ engagés sur la gestion des déchets (Extension des capacités de stockage de l'ISNdD de Saint-Laurent du Maroni), 4,8 M€ en matière

d'assainissement d'eau potable et eaux usées. Seules 2 à 3 opérations n'ont pu être engagés en 2022 et le seront dès 2023.

AXE 4 : territoires d'innovation et de rayonnement : 2 081 143 € en AE et 398 393 € en CP

Cet axe finance les opérations d'aménagement de l'Université et des études pour la recherche scientifique.

Le taux de consommation des AE est satisfaisant tandis que le taux de consommation en CP reste peu élevé. Le partenariat solide avec l'Université de Guyane, le délégué à la recherche et le rectorat a permis de répondre aux enjeux de la programmation initiale.

2 M€ d'AE ont été intégralement engagées au bénéfice de l'EPFAG qui est chargé de l'aménagement du campus Troubiran. La construction du bâtiment de recherche et du centre de ressources a pris du retard et devrait être achevée en 2023 avec la réception des bâtiments.

La recherche a permis de financer deux projets qui ont fait l'objet d'un engagement et paiement total à hauteur de 58 550 €.

AXE 5 : cohésion sociale et employabilité : 460 000 € en AE et 477 311 € en CP

La contractualisation avec les collectivités territoriales dans le cadre des CCT constitue un levier pour l'État afin d'asseoir la territorialisation des politiques publiques et son articulation avec celles des collectivités ultra-marines. Elle permet de conjuguer l'effort de l'État et des régions sur un certain nombre de domaines de l'emploi et de la formation professionnelle dans une perspective de réponses transversale et sectorielle.

Les crédits sont consacrés, d'une part, aux actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes, telles que l'accompagnement des travailleuses du sexe, la prévention des violences faites aux femmes, l'accueil de jour, l'insertion professionnelle, la déconstruction des stéréotypes chez les jeunes, la lutte contre le sexisme en finançant les associations (avec par exemple : l'arbre fromager, ID Santé, AGAV ou le planning familial) pour une enveloppe de 200 k€ par an.

D'autre part, ils permettent le soutien aux organismes de formation et d'emploi. Ils financent les opérateurs en charge de la formation professionnelle comme l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) et les acteurs chargés de structurer le secteur notamment la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) qui sont chargés, selon leur secteur d'activité, de dynamiser les filières et apporter un accompagnement adapté aux associations ou encore l'APEIG, association dont l'objet est d'accompagner l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

ACTION

11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire		59 491 1 057 111	59 491 1 057 111		693 403 1 015 667	693 403 1 015 667

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	59 491	1 057 111	693 403	1 015 667
Transferts aux autres collectivités	59 491	1 057 111	693 403	1 015 667
Total	59 491	1 057 111	693 403	1 015 667

Axe 2 – Accompagner la transition agro-écologique des exploitations agricoles

Ces crédits visent à accompagner la profession agricole via notamment la mise en place de mesures d'appui à la transition des pratiques agricoles sur le long terme. Dès 2020, les territoires ouverts à la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), en appui des crédits du FEADER inscrits au plan de développement rural régional (PDRR), ont été élargis : 80 % du territoire régional est désormais éligible contre 30 % auparavant. En 2020 et 2021, les financements du PITE, adossés à ceux de l'agence de l'eau, ont été ciblés sur les mesures d'évolution des pratiques et de maintien de pratiques vertueuses. Ce sont 15 000 ha supplémentaires, en 2020 et 2021, qui ont pu être contractualisés par rapport à 2019.

En 2022, les engagements supplémentaires dans les territoires à enjeu eau, financés par le PITE et l'agence de l'eau, couvrent près de 11 000 ha. Ainsi en 3 ans, le PITE (adossé aux crédits agence de l'eau) aura donc permis de doubler les surfaces engagées dans des MAEC ciblées sur l'eau (de 24 000 ha engagés en 2019 à 50 000 ha engagés en 2022), en élargissant les territoires éligibles et en engageant une dynamique collective visible.

ACTION**12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna		1 270 091 1 659 161	1 270 091 1 659 161		1 270 025 1 659 224	1 270 025 1 659 224

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 270 091	1 659 161	1 270 025	1 659 224

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux autres collectivités	1 270 091	1 659 161	1 270 025	1 659 224
Total	1 270 091	1 659 161	1 270 025	1 659 224

Les crédits sont intégralement versés à l'établissement public en charge du service d'incendie et de secours de Wallis-et-Futuna pour couvrir le paiement des 30 agents ainsi que les frais de fonctionnement des deux centres de secours (formations, équipements opérationnels, etc ...).

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	1 238 741	2 881 479	656 972	1 122 968	1 344 111	2 390 423
Transferts	1 238 741	2 881 479	656 972	1 122 968	1 344 111	2 390 423
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	593 000	359 348		150 000		394 923
Transferts	593 000	359 348		150 000		394 923
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	4 000	4 000				
Transferts	4 000	4 000				
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)					-600	
Transferts					-600	
Universités et assimilés (P150)	30 000	30 000			4 395 457	193 034
Subventions pour charges de service public					110 680	66 408
Transferts	30 000	30 000			4 284 777	126 626
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)						486
Transferts						486
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	625 672	551 201		120 000	775 695	545 417
Subventions pour charges de service public	143 672	86 203				
Transferts	482 000	464 998		120 000	775 695	545 417
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)					-1 057	
Transferts					-1 057	
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)		10 696			163 100	117 927
Subventions pour charges de service public		10 696				
Transferts					163 100	117 927
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	28 550	28 550			17 450	21 450
Transferts	28 550	28 550			17 450	21 450
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)		29 020			55 945	50 886
Transferts		29 020			55 945	50 886
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	137 019	145 091		120 000	71 435	86 772
Subventions pour charges de service public	137 019	82 211				8 651
Transferts		62 880		120 000	71 435	78 122
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)					60 042	36 600
Subventions pour charges de service public					-58	
Transferts					60 100	36 600
ARS - Agences régionales de santé (P124)	2 520 000	2 017 000	2 150 000	2 250 000	680 000	1 329 000
Transferts	1 500 000	1 200 000			210 000	528 000
Total	5 176 982	6 056 385	2 806 972	3 762 968	7 561 578	5 166 919
Total des subventions pour charges de service public	1 300 691	996 111	2 150 000	2 250 000	580 622	876 059
Total des transferts	3 876 291	5 060 274	656 972	1 512 968	6 980 956	4 290 861

